



ROLAND LESCURE

Président de la Commission des affaires économiques
Député des Français d'Amérique du Nord
(Etats-Unis & Canada)

À Paris, le 31 octobre

Visa pour les investisseurs aux Etats-Unis : de nouvelles durées annoncées par le Département d'État

Depuis la décision du Département d'État américain de revenir sur les délais des visas d'investissement, de nombreux Françaises et Français des Etats-Unis m'ont interpellé sur leurs inquiétudes concernant la réduction de la durée et des conditions d'application des visas E, F, H, I, L et R.

Après plusieurs reports négociés par les autorités françaises et les autorités américaines, **je viens d'échanger avec le Consul Général des États-Unis en France** sur les nouvelles modalités **qui prendront effet au 12 novembre 2019** pour les visas E, F, I, L, R et au 31 janvier 2019 pour les visas H. Ces changements seront annoncés dans les prochaines heures.

En ce qui concerne les visas E, destinés aux ressortissants qui souhaitent créer, diriger ou investir aux États-Unis, notre intervention a permis de prolonger les délais initialement réduits à quinze mois qui seront donc valides pour **une durée de vingt-cinq mois**.

Ces nouveaux délais ne prendront effet que pour les futures demandes. Les personnes bénéficiant déjà d'un visa E de cinq ans ne seront donc pas touchées par ces règles avant leur renouvellement.

L'administration américaine s'est engagée à ce que **les procédures de renouvellement des visas E** soient simplifiées dans les prochains mois. Il ne s'agit en aucun cas d'être plus exigeant en matière de délivrance des visas mais bien de dissuader les situations frauduleuses, notamment pour mieux contrôler les personnes qui utilisent un investissement pour s'installer aux États-Unis sans volonté réelle de créer une entreprise et des emplois aux États-Unis.

En ce qui concerne les autres visas F, H, I, L, R vous trouverez dans le tableau ci-dessous les modifications ayant été apportées par le Département d'État américain.

Une procédure améliorée permettra pour ces visas d'engager le renouvellement par courrier en amont de la date butoir sur le lieu où la première demande a été faite.

Conditions des visas

| Visas | Durée | | Frais | |
|--|---------|---------|------------|------------|
| | Avant | Après | Avant | Après |
| F: Français qui souhaitent suivre une formation approuvée aux Etats-Unis | 60 mois | 25 mois | Sans Frais | Sans Frais |
| H: Français souhaitant travailler aux États-Unis en tant que non-immigrant, à titre temporaire | 60 mois | 20 mois | Sans Frais | 480\$ |
| I : Français journalistes ou représentants de médias qui voyagent aux Etats-Unis dans le cadre de leur travail | 60 mois | 60 mois | 160\$ | Sans Frais |
| L: Français qui au cours des trois dernières années ont été employés en tant que responsable, cadre dirigeant ou employé aux compétences spécialisées, à l'étranger, qui seront mutés dans une succursale, une société mère, une société affiliée, ou une filiale américaine appartenant au même employeur | 60 mois | 17 mois | Sans Frais | Sans Frais |
| R :Français souhaitant entrer aux États-Unis pour travailler, de manière temporaire, selon leur vocation religieuse | 60 mois | 16 mois | Sans Frais | Sans Frais |

CONTACT

Christopher Weissberg 06.80.78.86.62
Roland.lescure@assemblee-nationale.fr

